

Le Dix sept fevrier mil sept cens quatre
 Vingt un est né et Le même jour fut
 Baptesé par moi, vicairé sou signé aimable
 antoine joseph leclerc fils legitime
 De philippe joseph, et de jacqueline therese Delannoï sa femme
 Le parrain et marraine furent aimable
 antoine Crosé, qui ayant Declaré ne savoir
 écrire a mis la marque ordinaire, et marie
 margueritte leclerc tante a l'enfant qui
 ayant Declaré savoir écrire, a signé cet acte
 marque + d' antoine crosé De cet interpellés
 m m leclercq j B. nicolle ptre

le dix sept fevrier mil sept cens quatre
 Vingt un est né et le même jour fut
 Baptesé par moi, vicairé sou signé aimable
antoine joseph leclerc fils legitime
 de philippe joseph , et de jacqueline therese Delannoï sa femme
 Le parrain et marraine furent aimable
 antoine crosé qui ayant déclaré ne savoir
 écrire a mis la marque ordinaire , et marie
 margueritte leclerc tante à l'enfant qui,
 ayant déclaré savoir écrire , a signé cet acte
 marque + d' antoine crosé de cet interpellés
 m m leclercq j B. nicolle ptre